

## MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA LIGUE PACA

### **Article XIII-A**

#### **Ancienne mention**

La Ligue Régionale est administrée par un comité directeur composé:

- De 10 membres (au moins 8) élus dont le Président de la Ligue
- Des présidents des Comités Départementaux de la région, membres de droit.

#### **Nouvelle mention**

La Ligue Régionale est administrée par un comité directeur composé:

- De 10 membres (au moins 8) élus dont le Président de la Ligue
- Des présidents des Comités Départementaux de la région, membres de droit avec voix consultative.

### **Article XIII-A-a**

#### **Ancienne mention**

Les sièges du comité directeur doivent être répartis entre hommes et femmes proportionnellement au nombre de licenciés de chaque sexe, majeurs le jour de l'élection.

#### **Nouvelle mention**

25% des sièges (arrondis à l'entier voisin) du comité directeur sont réservés à des femmes et restent vacants à défaut de candidate.